

Une loi qui n'a pas dit son dernier mot !!!

Lors de la clôture des rencontres sénatoriales de l'apprentissage (14 mars 2019), le ministre de l'éducation nationale a déclaré que "l'enseignement professionnel et l'apprentissage s'allient parfaitement", puis il donne des indications sur la feuille de route du gouvernement en précisant sans détour que "les contrats d'apprentissage doivent se multiplier. La loi sur l'avenir professionnel a créé un cadre nouveau, plus attractif pour les jeunes et les entreprises. La réforme pour l'enseignement professionnel est complémentaire. Dans les lycées professionnels, **il y aura la possibilité de créer des unités de formation accessibles par l'apprentissage et de créer des CFA à part entière**. Les régions ont un rôle à jouer. Elles aideront à la création des campus, essentiels dans le maillage territorial. Je les imagine tels que des Harvard du Pro qui attireront les jeunes, qui permettront la réindustrialisation et la revalorisation des territoires."

Tout est dit et cela montre que la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel », publiée au Journal officiel le 5 septembre 2018 entre dans sa phase active et commence à atteindre ses objectifs !!! En effet, le ministre (de l'éducation, ne l'oublions pas !) indique que "les premiers résultats sont là : 69 992 candidats ont formulé au moins un vœu pour une formation par apprentissage en 2018, soit une augmentation de 25 % par rapport à 2017" ; il a précisé que la proportion d'élèves à avoir positionné ce vœu au 1^{er} rang de leurs choix est en hausse de 40 %. Champagne...

Pour Jean-Michel Blanquer, ces chiffres sont le résultat de la politique gouvernementale en matière d'apprentissage : "La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel instaure un nouveau statut d'apprenti plus attractif pour les jeunes, adapte le système dans l'intérêt des entreprises et simplifie le financement".

Tout est donc fait pour favoriser l'apprentissage au détriment du lycée professionnel, de plus en plus fragilisé par cette même loi et par l'actuelle réforme de la voie professionnelle.

Dernière info : Entendu le 13 mars 2019 à la commission spécialisée des lycées, une représentante du ministère a déclaré que : les 2^{ndes} familles de métier seront généralisées en 1^{ere} et Terminale pour réduire le nombre de diplômes pros !!! Si certains n'ont pas encore conscience de la casse annoncée..

A force de nous ressasser les éléments de langage de "l'excellence" et de "la voie royale", on en oublierait presque la réalité quotidienne :

- Dylan est mort écrasé par une remorque de tracteur en 2016. Son employeur conteste sa responsabilité. Pour la procureure, Michèle Pierson, la société a commis trois fautes. « La première en laissant entre les mains de l'apprenti une machine qui n'était pas aux normes. Les deux autres concernent la formation à la sécurité. » Le tribunal rendra sa décision le 23 avril. Ouest-France / 14 mars 2019
- "Vosges : un apprenti brûlé à un bras et au ventre dans un accident du travail à Raon-L'Étape" Vosges-Matin (12/3).
- Grave accident dans une exploitation agricole du Morvan : la main d'un apprenti de 16 ans broyée. Le journal du centre / 7 mars 2019.

Audience avec le Recteur 13 Mars 2019 / Première partie

Monsieur le Recteur nous a reçus en audience le mercredi 13 mars 2019 à 17h ; il était accompagné de M. GERIN (Secrétaire général) et de M. MACE, secrétaire général adjoint, délégué à l'organisation scolaire et universitaire. La délégation du SNUEP était composée de Paul BOUSQUET, Géraldine JOUSSEAUME, Frédéric LALANNE, Nasr LAKHSASSI, Christelle REY et Marie-Pierre SAURA.

Cette audience a duré plus de 2h et s'est déroulé dans un climat de respect mais avec des moments forts et de tensions pendant la discussion sur l'actuelle réforme de la voie professionnelle (grilles horaires, DHG, ...), la volonté affichée de développer l'apprentissage, la fragilisation de notre carte des formations et l'avenir des SEGPA. Nous aurions souhaité aborder d'autres sujets, c'est pourquoi Monsieur le Recteur nous a proposé de lui envoyer par mail nos éventuelles autres questions.

Baisse des horaires élèves :

Nous avons précisé dès le départ que la réforme de la voie professionnelle allait se faire sans évaluation des dispositifs actuels et que ce qui apparaît avant tout, c'est la réduction drastique des horaires élèves. Nous avons reposé à Monsieur le Recteur la question posée par le député Thierry Benoit à M. le Ministre de l'éducation nationale le 29 janvier 2019 à l'assemblée nationale :

« Comment, en diminuant drastiquement le volume horaire d'enseignement en lycée professionnel, peut-on imaginer former de futurs citoyens accomplis sur le plan professionnel, particulièrement dans des bassins où de nombreux élèves sont issus de catégories socioprofessionnelles défavorisées ? »

Pour M. le Recteur, cette baisse s'accompagne de dispositifs qui permettront de « mieux faire » et d'aider les élèves les plus en difficultés qui ont jusqu'à présent un volume horaire trop important. La co-intervention, en associant l'enseignement professionnel à l'enseignement général fait partie des bonnes orientations.

Nous avons souligné que cette baisse aura des conséquences négatives sur l'insertion professionnelle et la poursuite d'études de nos élèves, d'autant plus que les PFMP occupent un volume horaire très important. Nous avons aussi rappelé que les dispositifs mis en avant lors de la réforme de 2009, comme l'accompagnement personnalisé, la suppression d'une année de formation ou l'augmentation des PFMP, n'ont fait que détériorer les conditions d'étude des élèves. La situation actuelle est alarmante puisque l'insertion professionnelle est de plus en plus difficile et les poursuites d'études caractérisées par un taux élevé de décrochage en BTS.

M. le Recteur reconnaît que les élèves n'ont pas une vision favorable des heures d'Accompagnement Personnalisé.

Cadrage de la mise en place des grilles horaires :

Nous avons rappelé notre opposition aux nouvelles grilles. Tout d'abord parce qu'il y a une baisse très importante des heures élèves et ensuite parce que les heures disciplinaires sont en fortes diminutions. De plus, nous sommes opposés à la répartition du volume complémentaire tel qu'il se fait actuellement c'est-à-dire par le Chef d'établissement ce qui occasionne beaucoup de tension entre les collègues. En l'absence d'un cadrage national, nous avons demandé que les arrêtés du 21 novembre 2018 soient respectés (co-intervention, chef d'œuvre sans condition d'effectif...).

Monsieur le Recteur a précisé que des moyens de formation concernant la mise en œuvre des nouvelles mesures, AP, chef d'œuvre sont prévus. Une journée banalisée sera consacrée à la co-intervention. **La suite dans le prochain Bulletin académique.**

"L'expérimentation des classes de seconde professionnelle de champ"

Daté de mars 2018, ce rapport des inspecteurs généraux JP Collignon et P. Vinard est publié avec une année de retard. Alors que la réforme de la voie professionnelle vient de généraliser les classes de secondes à champ professionnels sous l'intitulé "par familles de métiers", les conclusions du rapport ne sont clairement pas en adéquations avec cette orientation.

Si ces expérimentations avaient pour objectif premier de proposer une orientation progressive « *L'orientation à l'issue de la classe de troisième en lycée professionnel est une étape essentielle du parcours des élèves concernés. Ces derniers sont conduits à choisir une orientation vers une spécialité professionnelle sans avoir toujours les éléments d'informations suffisants pour le faire en pleine connaissance. L'écart peut être grand entre la représentation de la formation qu'ils ont choisie et la réalité qu'ils découvrent dans les premières semaines de cours.* », la réalité est toute autre et le rapport précise que « *La constitution de ces secondes professionnelles particulières peut répondre cependant à un autre objectif : permettre un rééquilibrage entre différentes spécialités de baccalauréat lorsque certaines sont privilégiées au détriment d'autres qui peuvent être paradoxalement porteuses d'insertion professionnelle.* ». Il est évident que l'orientation des élèves, à l'issue de la classe de seconde sera contrainte par la structure des classes de premières de l'établissement où ils sont, comme par la carte des formations offertes ou non dans un environnement proche !

Le rapport met en avant les conditions de réussite de ce dispositif : « *Ces expérimentations sont en général initiées et portées par des équipes pédagogiques et de direction motivées, une forte mobilisation des équipes pédagogiques, avec une grande entente entre les professeurs de l'enseignement professionnel mais aussi de l'enseignement général* ». La mise en place des secondes à famille des métiers ne tient pas compte, quant à elle, du besoin de temps nécessaire à la concertation...

Les auteurs évoquent également un autre problème : « *la réduction des temps d'apprentissage liés à une spécialité réduit les perspectives d'insertion professionnelle tout de suite après le baccalauréat professionnel* ». La réforme de la voie professionnelle va ainsi réduire les possibilités de poursuites d'études supérieures mais elle va aussi diminuer les possibilités d'insertion en déprofessionnalisant davantage les formations.

Le rapport note aussi que ce type de classe ne permet pas d'attirer davantage d'élèves de 3^o vers la voie professionnelle. « *Les secondes professionnelles de champ ne semblent pas avoir eu d'influence notable sur la part des élèves qui s'orientent vers la voie professionnelle à l'issue de la classe de troisième* » et précise que ces classes ne doivent pas être « *des classes de "relégation" pour les élèves qui n'ont pas obtenu leur premier vœu* ».

En conclusion le rapport précise que « *les élèves, à l'issue de la classe de troisième, ne sont pas toujours préparés à un choix déterminant pour la voie professionnelle, et à l'intérieur de la voie professionnelle pour telle ou telle spécialité. À cela plusieurs raisons :*

- *le lycée professionnel est mal connu des professeurs de collège ;*
- *il pâtit d'une image négative et de représentations erronées.* » Voilà les vrais problèmes...

A la lecture de ce rapport, le SNUEP-FSU n'est pas surpris qu'il ne soit finalement publié qu'un an après sa remise au ministre. Ses constats et ses conclusions sont contraires à ce que met en place la réforme de la voie professionnelle imposée par le ministre. Pour faire sa réforme, Jean Michel Blanquer n'a donc pas tenu davantage compte du travail de ses IGEN que des nombreuses remarques des syndicats. Il a préféré s'en tenir aux conclusions d'un autre rapport rédigé par un cuisinier étoilé et une député et entrepreneuse...

Bac professionnel GA : quel accompagnement pour les enseignants concernés par la suppression de leur poste ?

Le ministère envisage de réduire le nombre d'élèves en seconde inscrits en baccalauréat professionnel gestion-administration de moitié d'ici à 4 ans, entraînant une suppression de postes. Un protocole d'accompagnement des professeurs GA émis par la DGRH a été remis aux recteurs le 12 février 2019, dont nous publions ci-dessous quelques éléments :

■ Des entretiens sont mis en place "pour chaque professeur". Cette campagne est placée "sous la responsabilité des DRH. Ces rencontres permettent aux professeurs « d'exprimer leurs besoins", et de leur délivrer une information personnalisée "sur leurs possibilités d'évolution professionnelle".

■ "Les demandes d'évolution ou reconversion professionnelle formulées par le professeur sont recensées par le DRH d'académie qui doit les étudier prioritairement y compris si le professeur n'est pas directement concerné par l'évolution de la carte des formations au sein de son établissement. En l'absence de souhait d'évolution professionnelle émis par le professeur, ou dans l'impossibilité d'y satisfaire, l'académie propose au professeur, à l'issue d'un nouvel entretien, des postes en rapport avec les compétences et qualifications acquises ou en voie d'acquisition par lui".

■ "La désignation d'un référent unique au niveau de la DGRH" et "la désignation par les académies d'un référent académique et/ou régional" ainsi que la "mise en place d'un pôle d'expertise des situations les plus difficiles au sein de la DGRH".

■ "Un comité de suivi national composé de la DGRH, de la Dgesco et de représentants des organisations syndicales sera chargé annuellement de procéder au bilan de la mise en œuvre du présent protocole, d'examiner les difficultés rencontrées et proposer toute mesure opportune pour y remédier". Un premier point d'étape sur le déploiement du protocole doit être assuré "au mois de juin 2019".

■ Les "outils juridiques et de gestion" qui peuvent être utilisés pour "accompagner la mobilité fonctionnelle voire géographique des professeurs titulaires". Le protocole évoque la possibilité de changement de discipline avec maintien dans le corps des PLP, le détachement dans un autre corps enseignant (professeur certifié ou professeur des écoles), le détachement dans un corps administratif ou technique sein du ministère, le détachement interministériel - dans des fonctions enseignantes ou autres (administratives, financières, juridiques etc.).

■ Jean-Michel Blanquer dans un courrier envoyé à tous les professeurs de gestion administration le 21 février 2019 : "Un dispositif d'accompagnement, personnalisé et continu, sera mis en place à votre profit. Il permettra à chacun d'entre vous de trouver sa place au sein de cette transformation, qui interviendra entre 2019 et 2022, que ce soit au sein de la filière gestion administration ou dans d'autres filières",

■ Réaction du SNUEP-FSU suite à une question de l'AEF :

"On est sur des contraintes de reconversions forcées", dénonce Sigrid Girardin, co-secrétaire générale du Snuep-FSU. Elle estime que les reconversions "ne pourront se faire qu'à l'intérieur de l'Éducation nationale". "Le mouvement inter-fonction publique se ferait dans le cadre de suppressions de postes massives, c'est se moquer du monde", souligne-t-elle. Sigrid Girardin rappelle aussi que les professeurs d'économie-gestion option GA sont majoritairement des femmes de 50 ans. "Il y a peu de chances qu'elles souhaitent se reconvertir", indique-t-elle. Si elle reconnaît que plusieurs demandes de son syndicat ont été retenues dans le protocole, elle regrette qu'il arrive "trop tard", alors que "des personnels font déjà les frais de ces reconversions". Elle relève qu'il y a déjà "des fermetures sèches de filières GA dans certains établissements".

Elle formule aussi des inquiétudes pour les enseignants contractuels, notamment ceux qui sont en CDD.

Le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) rejette le texte relatif aux 3^{ème} prépa-métiers

Un arrêté relatif aux prépa-métiers a été rejeté au CSE (9 pour, 14 contre, 22 abstentions, 1 refus de vote). Cette classe remplace les actuelles prépa-pro et Dima.

Pour nous, ce ne sont pas les deux heures à travailler en effectifs réduits pour la consolidation en français et en mathématiques qui vont permettre de remédier efficacement aux difficultés des élèves. Par rapport aux classes de 3^{ème} ordinaire, les élèves auront moins d'histoire-géographie, moins d'enseignements artistiques et moins de sciences. Surtout, aucun moyen supplémentaire n'est prévu comme par exemple pour la découverte professionnelle qui se déroulera encore en classe entière dans les ateliers. C'est pour toutes ces raisons que la FSU a voté contre ce texte.

Un autre projet d'arrêté relatif aux 3^{ème} prépa-métiers et aux heures d'orientation en 3^{ème} a été rejeté (1 pour, 34 contre, 8 abstentions).

Mouvement des contractuels

Vous trouverez sur notre [Espace Contractuels](#) la circulaire académique et ses annexes et n'hésitez pas de contacter nos commissaires paritaires pour toute information complémentaire.

Fiche de suivi : [à télécharger](#) et à nous retourner par mail accompagné de l'accusé de réception. Ce dernier document sera transmis à votre établissement à partir du 2 avril, il devra être complété et éventuellement modifié à l'encre rouge, puis daté, signé et accompagné des justificatifs.

Mouvement Intra

Le serveur SIAM ouvrira le mardi 12 mars 2019 et fermera le lundi 25 mars 2019 à midi. Pour vous aider dans votre demande, vous pourrez nous rencontrer lors des réunions mutations organisées dans l'académie.

Pour assister à une réunion, il suffit de cocher la date et compléter la demande d'autorisation d'absence, puis à déposer au secrétariat de ton établissement ([Espace Mutations](#)).

Pour obtenir des renseignements, vous pouvez aussi nous joindre du mardi au vendredi de 14h à 17h30 à notre permanence au 05 56 68 98 91 ou nous envoyer un mail snuepaquitaine@gmail.com.

19 mars : journée d'action interprofessionnelle (grève, manifestations, rassemblements) pour en faire un temps fort de mobilisation afin de dénoncer les attaques portées à la Fonction publique.

- Périgueux - Rassemblement 9h30 Palais de Justice (AG 8h30 Bourse du Travail)
- Bordeaux - Rassemblement 10h30 Place de la République
- Mont de Marsan - Rassemblement 11h Place St Roch
- Agen - Rassemblement 10h30 Place de la Préfecture
- Marmande - Rassemblement - 15h Esplanade du Maré
- Pau - Rassemblement 10h30 Place de Verdun
- Bayonne - Rassemblement 10h30 Place Ste Ursule

CTSD département du 24 – 15 Mars 2019

L'ordre du jour du CTSD du 24 a concerné les créations et suppressions de postes définitifs dans les établissements du 2nd degrés. Pour les LP, il y aura donc à la rentrée 2019, 3 postes supprimés (besoins insuffisants) dans deux disciplines : 2 en lettres-anglais (EREA de Trélissac et LP Pré de Cordy à Sarlat) et 1 en maths-sciences (LP Hélène Duc à Bergerac). En « économie gestion option vente », un poste est supprimé à Sarlat au LP Pré de Cordy mais un autre est créé à Périgueux au LP Picasso.

Les élus FSU ont voté contre les propositions de création/suppression pour l'ensemble du 2nd degrés.

Les compléments de services ont été présentés mais peuvent encore évoluer. A ce jour, on constate un complément de service de 5h en sciences physiques (LP vers SEGPA), 2 compléments reçus de 2heures en espagnol (collèges vers LP) et 1 en éco-gestion qui s'effectue entre 2 LP. Les BMP, comme les années précédentes, ne sont pas communiqués aux organisations syndicales et bien sûr nous le regrettons.

Nous avons fait part de notre étonnement de ne pas voir dans la liste des postes UPEA vacants à la rentrée 2019, mise en ligne sur le site du rectorat pour les mutations, le poste de Chardeuil. Il a été créé l'an dernier sans moyen DGH (seulement des HSE) mais cette année il est bien doté de 18 heures poste donc cette absence nous surprend. M. l'Inspecteur nous dit qu'après le CTA, il apparaîtra. A suivre...

Concernant les répartitions de moyens, nous avons évoqué le cas d'un établissement où une discipline se voit octroyée dans un projet de TRMD, 15 heures supplémentaires à se partager entre 4 enseignants. M. l'Inspecteur doit faire cette semaine un « bilan » concernant les LP, donc nous espérons que cette situation évolue et que 9HSA soient transformées en HP pour compléter le BMP 9h prévu actuellement.

Nous avons aussi, encore parlé des heures de chef d'œuvre en 1^{ère} année CAP qui n'ont toujours pas fait l'objet d'une dotation supplémentaire. M. l'Inspecteur nous rappelle que la dotation est globale et que les heures réglementaires sont données. Alors, bien sûr si tel est le cas, pourquoi les chefs d'établissements n'attribuent que 3h au « chef d'œuvre » par spécialité ? Pour lever toute suspicion, la solution serait de donner les détails des dotations !

Christelle Rey

Compte rendu CTSD Gironde 15 Mars

Le CTSD concernant les créations et suppressions de postes s'est tenu sans la présence du DASEN, occupé à participer à la campagne de communication du ministre de l'éducation nationale en visite dans le département.

Pour les LP la création de 13 postes est loin de compenser les 29 suppressions, ce bilan désastreux n'est pas simplement dû aux effectifs prévisionnels en baisse mais montre bien les premières conséquences de la réforme de la voie professionnelle. Ce sont 11 PLP qui se voient subir une mesure de carte scolaire. Ceci n'est que le début du démantèlement annoncé de l'enseignement professionnel public avant la mise en place de la réforme en première et terminale et son quota d'heures d'enseignement mis à la trappe. 3 petites heures ont été rajoutées dans quelques établissements (Blaye, Libourne, Eysines, Pessac) pourvus de division isolée, pour les autres les heures promises pour la réalisation du chef d'œuvre étaient prévues dans la dotation initiale. Il devient difficile de calculer les DGH des établissements avec ces heures complémentaires attribuées à l'AP et chef d'œuvre. Le poste d'électrotechnique sera conservé au LP d'Eysines et une ULIS y est implantée en remplacement de celle de Bègles.

Les Segpa ne sont pas épargnées par cette hémorragie, 15 postes en moins, aucune création et une gestion des élèves en grande difficulté scolaire qui ne leur offre qu'une école inclusive et des objectifs inaccessibles. La dotation minimale des Segpa est de 129,5H ce qui permet encore de dédoubler les champs professionnels mais pour combien de temps ?

Toutes les organisations syndicales ont voté contre cette proposition de créations et suppressions de postes et un CTSD de repli se tiendra le 27 Mars.

Marie-Pierre Saura

